



**Mairie de NOGARO**  
Arrondissement de Condom  
Département du Gers

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRÊTÉ n° 2026 142**  
**Abroge A\_2026\_130**

**Arrêté municipal portant réglementation  
de la circulation et du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que Mme Céline BARATTIN, représentant l'entreprise Interflex Medizintechnik GmbH, a déposé une demande d'arrêté de circulation, afin de permettre la livraison et la reprise de deux containers par la société LescoLOC au centre de radiologie situé rue de la Promenade ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre la livraison mentionnée ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Fermer la rue, interdire le stationnement et la circulation des véhicules, rue de la Promenade la journée du mercredi 7 octobre 2026 et la journée du lundi 19 octobre 2026.

**Article 2** : Signalisation du chantier.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.  
Les services de la commune seront chargés de bloquer la rue et d'interdire le stationnement des véhicules au préalable afin de faciliter la livraison du matériel.

**Article 3** : L'autorisation est délivrée uniquement pour les deux journées du mercredi 7 octobre 2026 et du lundi 19 octobre 2026.

**Article 4** : M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Nogaro  
Le 31 août 2026  
Le Maire  
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noullobos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérécoeurs, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecoeurs.fr>

